



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
GENERALE

TD/B/WP/108
10 juillet 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Trente-deuxième session
Genève, 21 septembre 1998
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ¹

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
4. Evaluation de programmes de coopération technique : étude approfondie du programme relatif aux pôles commerciaux
5. Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session du Groupe de travail
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

¹Approuvé par le Groupe de travail le 8 mai 1998

II. ANNOTATIONS

Point 1 - Election du bureau

1. Conformément à l'article 63 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, le Groupe de travail élit lui-même son bureau. Selon le système de roulement en vigueur, le président du Groupe de travail à sa trente-deuxième session sera le représentant d'un des Etats membres de la liste A (Afrique) et le vice-président/rapporteur celui d'un des Etats membres de la liste C (Groupe latino-américain et caraïbe).

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session, approuvé par le Groupe de travail le 8 mai 1998, figure dans la section I qui précède. Une note sur l'organisation des travaux sera distribuée à l'ouverture de la session.

Documentation

TD/B/WP/108

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3 - Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

3. Le rapport sur les activités de coopération technique, présenté à la fois au Conseil du commerce et du développement à sa quarante-cinquième session et au Groupe de travail à sa trente-deuxième session, comprend trois parties :

Un aperçu général des activités de coopération technique de la CNUCED (TD/B/45/6-TD/B/WP/109), qui donne des renseignements sur l'évolution récente de ces activités, sur la mobilisation de ressources extrabudgétaires, sur la collaboration entre la CNUCED et d'autres organisations et, comme l'a demandé le Conseil à sa quarante-quatrième session, sur la viabilité financière des programmes et les moyens de rendre leur financement plus prévisible, notamment grâce à un recouvrement des coûts;

Une annexe I (TD/B/45/6-TD/B/WP/109/Add.1, en anglais seulement), qui décrit les activités exécutées par la CNUCED en 1997 dans le cadre de chaque programme, ainsi que leurs résultats;

Une annexe II (TD/B/45/6-TD/B/WP/109/Add.2, en anglais seulement), qui présente des tableaux statistiques donnant des précisions sur l'évolution des dépenses, les contributions financières et les projets de coopération technique.

4. Après avoir examiné ce rapport, le Groupe de travail pourrait recommander au Conseil d'adopter, à sa quarante-cinquième session, un projet de décision concernant l'orientation des activités de coopération technique de la CNUCED.

Point 4 - Evaluation de programmes de coopération technique : étude approfondie du programme relatif aux pôles commerciaux

5. A sa vingt-quatrième session, le Groupe de travail avait demandé au secrétariat de la CNUCED de lui présenter à l'avenir, lors de chaque examen annuel des activités d'assistance technique, une étude approfondie sur un programme de coopération technique pour lui permettre "de mieux évaluer ce programme, de faire des recommandations et de contribuer au renforcement de l'avantage comparatif de la CNUCED". A sa trentième session, le Groupe de travail a décidé qu'"à sa trente-deuxième session (1998), consacrée à la coopération technique, [il] procédera[it] à une évaluation approfondie du réseau mondial de pôles commerciaux". A sa deuxième session, la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a formulé la recommandation suivante : "Une rapide évaluation externe du programme relatif aux pôles commerciaux devrait être effectuée aussitôt que possible afin que le secrétariat puisse ajuster et affiner ses travaux dans cet important domaine. Les donateurs potentiels sont invités à contribuer au financement de cette évaluation". A sa trente et unième session, le Groupe de travail a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session l'étude approfondie de ce programme. Il sera saisi d'un rapport d'évaluation établi par une équipe extérieure indépendante, ainsi que des éventuelles observations du secrétariat. Le rapport sera examiné par le Groupe à la reprise de sa session, en décembre.

Point 5 - Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session du Groupe de travail

6. Le secrétariat de la CNUCED soumettra au Groupe de travail un projet d'ordre du jour provisoire pour sa trente-troisième session.

Documentation établie pendant la session

Point 6 - Questions diverses

Point 7 - Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

7. Le rapport final sera établi sous l'autorité du vice-président/rapporteur, compte tenu des débats de la séance plénière de clôture, et sera présenté au Conseil du commerce et du développement.
